



COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 22 JOMADA II 1440 (28 FEVRIER 2019)

\*

I- Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé sur les grandes lignes de la réforme du régime des sûretés mobilières.

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

**✚ Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.18.709** modifiant et complétant le décret n° 2-00-425 du 10 ramadan 1421 (7 décembre 2000) relatif au contrôle de la production et de la commercialisation du lait et produits laitiers

**Adopté.**

2. **Projet de décret n° 2.18.512** fixant les conditions et modalités du versement aux étudiants des bourses d'études et les conditions et modalités de mise des crédits réservés à ces bourses à la disposition de l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles.

**Adopté sous réserve de l'introduction de certaines modifications après leur étude.**

3. **Projet de décret n° 2.19.121** fixant les modalités de délivrance et de renouvellement de la carte de presse professionnelle.

**Adopté.**

4. **Projet de décret n° 2.19.122** fixant les modalités de délivrance et de renouvellement de la carte du journaliste professionnel accrédité.

**Adopté.**

**✚ Accords internationaux :**

1. **Accord** entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne sous forme d'échange de lettres sur la modification des Protocoles n° 1 et n° 4 de l'Accord Euro-Méditerranéen établissant une association entre le Royaume du Maroc d'une part, et les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 25 Octobre 2018.

- **Projet de loi n° 10.19** portant approbation de l'Accord précité.

2. **Accord** de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne, et son protocole de mise en œuvre ainsi que l'Échange de lettres accompagnant ledit Accord, faits à Bruxelles le 14 Janvier 2019.

- **Projet de loi n° 14.19** portant approbation de l'Accord, du Protocole et de l'échange des lettres précités.

**Adoptés.**